



Communiqué

UNDR

Union nationale des Personnels
des Services des Départements
et des Régions

153-155 rue de Rome
75017 PARIS

fo.uniondepartementregions@fosps.com
www.undrfo.fr
01 44 01 06 00

Dépendance

Sacrifice sur l'autel de la rentabilité financière

L'Etat, par la voix de sa ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, a refusé de débloquer les fonds nécessaires au bon fonctionnement du service public des EHPAD.

A la suite de la mobilisation du 30 janvier 2018, les quelques miettes jetées aux visages des agents publics, des salariés du secteur privé, des personnes âgées et personnes handicapées, de leurs familles, ne répondent pas aux besoins.

Conseils départementaux, quelles priorités ?

La réforme de la tarification des EHPAD (publics, associatifs ou privés lucratifs) engagée et orchestrée par l'Etat est appliquée sans état d'âme par les conseillers départementaux.

Les financements alloués par les Départements aux établissements et aux bénéficiaires vont se réduire à une application aveugle de taux directeurs financiers et d'objectifs à atteindre.

Ces Conseils départementaux qui interviennent souvent au delà de leurs compétences obligatoires, se préoccupent-ils réellement de la réalité de la qualité de la prise en charge des bénéficiaires, de leurs besoins et de leur bien être ?

Cette compétence ne se réduirait-elle pas le plus souvent à quelques lignes de comptabilité dans les budgets de fonctionnement ?

La Solidarité doit être assurée par le Service Public républicain

Dans ce « nouveau monde » promis par les pouvoirs publics, l'UNDR réaffirme que les missions d'intérêt général, particulièrement celles relevant de la Solidarité, doivent être assurées par le Service Public républicain et servies par des fonctionnaires, seuls à même de garantir l'égalité de traitement des usagers devant le service public et de garantir le principe de neutralité.

Parce que c'est juste et essentiel, les agents administratifs, soignants et techniciens qui interviennent dans la prise en charge des personnes âgées et des personnes handicapées, ont droit au respect et à la reconnaissance.

A quelques semaines de la grande mobilisation du 22 mars 2018 dans les trois versants de la Fonction Publique, l'UNDR dénonce le sacrifice de la compétence solidarité, du Service Public républicain et de sa Fonction publique, de nos aînés d'aujourd'hui et de ceux à venir, sur l'autel de la rentabilité financière.

